

Rhône-Alpes

DT - SG Reçu le T				
21 MAR. 2007				
	SG	DA	SA	SA
SA	SA	SA	SA	SA
CC RCR - CSG - OAH				
Resp. DAT				

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Député du Rhône
Ancien ministre

CGE
M. Robert CRAMER
Conseiller d'Etat en charge du Département
du Territoire (DT)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case Postale 3918
1211 GENEVE 3

Nos réf. : DPT13547C277

Objet : Projet d'agglomération Franco-valdo-genevois

Charbonnières, le 05 MARS 2007

Monsieur le Conseiller d'Etat, *cher Robert Cramer,*

Monsieur GAUD, Président de l'ARC et vous même avez bien voulu me transmettre, pour avis, l'avant-projet du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, finalisé pour l'horizon 2015 et je vous en remercie. Ce document est le reflet d'un travail conséquent auquel vous avez su associer l'ensemble des partenaires locaux concernés. Sur nombre de sujets, il rejoint les différentes préoccupations régionales, qu'il s'agisse des politiques sectorielles retenues dans votre démarche ou des méthodes préconisées pour développer votre action. L'avis produit ci-dessous, qui témoigne de la volonté de la Région Rhône-Alpes de participer activement à ces travaux, s'entend comme une contribution constructive aux réflexions en cours et à venir sur votre territoire.

Je tiens tout d'abord à souligner que la Région a toujours soutenu les choix effectués tant en ce qui concerne la méthode de travail que le dispositif de pilotage que vous avez su instaurer. Je citerai, pour exemple, les différents séminaires réservés aux élus (16 février et 12 octobre 2006), ou encore, dernièrement, la clarification des relations entre le projet d'agglomération et le Comité Régional Franco - Genevois.

Au regard de l'ampleur des actions identifiées, je vous encourage à concevoir des critères vous permettant de les hiérarchiser. Ainsi, une analyse fondée sur les difficultés rencontrées par les habitants de cet espace transfrontalier pourrait produire une stratégie d'actions à court ou moyen terme qui vous permettrait d'être plus réactif face aux problématiques de votre territoire. Dans cette optique, il me paraît tout autant nécessaire d'éclairer l'avenir de l'agglomération à des horizons 2015 ou 2020 que de répondre, dans l'immédiat, aux préoccupations légitimes de nos concitoyens.

Des mesures pourraient également être identifiées afin de minorer rapidement les conséquences néfastes d'une évolution au fil de l'eau. J'en citerais deux :

- La gestion du foncier, qui constitue un thème transversal stratégique pour laquelle une déclinaison opérationnelle devrait rapidement s'envisager en articulation étroite avec les outils règlementaires et les structures de planification,
- La planification des réflexions et des études nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la démarche.

Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18

Conseil régional Rhône-Alpes - 78, route de Paris
BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Des synergies et des complémentarités entre les actions pourraient être recherchées ce qui permettrait d'inscrire le projet d'agglomération dans une démarche transversale de développement durable. Une approche combinée de l'économie et du développement des activités, de l'environnement et de la solidarité sociale que toute personne est en droit d'attendre pourrait venir enrichir chaque thématique. La Région Rhône-Alpes s'est dotée d'une méthode pragmatique d'appréciation du développement durable qu'elle utilise dans la préparation et la mise en œuvre de ses politiques. Cette méthode, jointe en annexe, a été communiquée aux différents partenaires de la Région, notamment aux acteurs locaux porteurs des contrats de développement Rhône-Alpes, pour les aider dans cette approche d'intégration du développement durable dans les dynamiques de projets.

Dans ce cadre, une réflexion sur la mise en œuvre d'une gouvernance forcément innovante, au regard simplement de son caractère transfrontalier, permettrait d'apporter des garanties, d'une part, sur un projet partagé auquel adhèrent ses différents acteurs et, d'autre part, sur un cheminement effectif vers les objectifs à atteindre.

Vous trouverez, en annexe à ce courrier, les principales observations que formule la Région à ce stade de votre réflexion et au vu des documents que vous avez bien voulu me transmettre.

A partir des différents éléments que je viens de verser à votre réflexion, la Région Rhône-Alpes est prête à vous accompagner dans le cadre de sa politique « Grands Projets structurants pour Rhône-Alpes », pilotée par Monsieur Didier JOUVE, Vice-président à l'aménagement des territoires et au développement durable. Cette politique dont vous trouverez la description en annexe vise à impulser sur le territoire régional des projets de développement ambitieux, fondés sur des atouts particuliers dont le rayonnement bénéficie à l'ensemble du territoire régional.

Cet accompagnement régional comprend deux phases :

- la candidature au label « Grand projet »
- le protocole d'actions, base du contrat avec la collectivité régionale.

Pour chacune de ces phases, vous aurez à présenter votre projet au comité d'avis régional composé d'élus de la commission « aménagement du territoire » et des Présidents des autres commissions thématiques. A l'issue de ce comité d'avis, votre candidature puis votre protocole pourront être présentés à la commission permanente du Conseil régional.

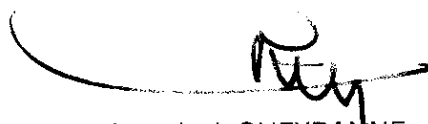
Il s'agit bien évidemment, au final, de conclure un accord signé entre les différentes parties qui les engage pour la mise en œuvre opérationnelle du projet d'agglomération.

Si ce cadre de travail vous convient, je vous propose de présenter votre candidature à un Grand projet lors d'un prochain comité d'avis.

Didier JOUVE et moi-même, ainsi que les services de la Direction des politiques territoriales, restons à votre écoute sur tout point que vous souhaiteriez évoquer.

Vous félicitant une nouvelle fois pour la qualité de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de mes salutations les meilleures.

Mais cordialement.



Jean-Jack QUEYRANNE

Observations de la Région Rhône-Alpes au regard des différentes réflexions thématiques

- Pour le volet urbanisation/mobilité, la liste des infrastructures proposée devra être retravaillée pour faire émerger les priorités qui pourront effectivement être financées par le territoire. En continuité avec la charte DTPR, la Région souhaite un engagement marqué en faveur des transports publics.

- Pour le thème logement, la réalisation d'un plan de développement de l'habitat transfrontalier constitue une démarche particulièrement innovante et pertinente.

L'offre de logement doit prendre en compte des notions de densité, de mixité des produits ainsi que la notion de formes urbaines durables. La prise en compte de l'environnement devra trouver sa concrétisation au travers d'opérations plus économes en énergie et en foncier, accessibles et mixtes. Ce dispositif devra articuler tous les types de logements à caractère social afin de favoriser des parcours résidentiels ascendants

- Pour le volet Economie, la Région est particulièrement attentive à certains dossiers comme la fondation franco-suisse, le Bio Park d'Archamps, l'extension de l'école d'ingénieurs d'Annecy ou encore la plateforme CIMEO qui doivent prendre toute leur place dans cette thématique.

Il serait par ailleurs intéressant que le projet d'agglomération puisse aborder les impacts, pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes, des technologies et des liens avec les clusters et pôles de compétitivité, notamment au niveau du tertiaire supérieur.

- Le volet agricole du projet d'agglomération, peu présent à ce stade, serait à développer pour favoriser les différents équilibres tant spatiaux qu'économiques en jeu.

- En matière de formation, les enjeux formulés sont en cohérence avec les orientations régionales, développées au travers des Contrats Territoriaux Emploi et Formation (CTEF) et plus particulièrement :

- la prise en charge du public peu qualifié pour lequel il est particulièrement important, selon une étude récente, de renforcer la formation continue et l'apprentissage du traitement de l'information pour une meilleure adaptation à la vie moderne,
- l'accès du public demandeur d'emploi à la formation ou au dispositif d'accompagnement à l'emploi,
- la coopération avec les entreprises pour que celles-ci rendent effectif le droit individuel à la formation.

Cependant, les objectifs déclinés dans l'avant-projet d'agglomération ne traduisent que partiellement ces enjeux ce qui peut sembler regrettable.

Par ailleurs, il serait intéressant de mettre en exergue la nécessité d'observation, pour tirer partie au mieux des effets frontaliers (diplômes conjoints, double inscription, ...).

- Pour le thème de la culture, l'objectif de réalisation d'un atlas constitue un préalable intéressant.

En complément, il conviendrait de s'intéresser aussi à la mise en réseau des différentes offres culturelles (sites, acteurs...). Le thème de la francophonie constitue également un patrimoine commun qu'il serait intéressant de valoriser. Une amélioration de l'accessibilité de la culture à tous devrait être promue.

Dans cette dynamique, la Région rappelle aussi son attachement aux arts plastiques et au spectacle vivant. Ainsi, au titre des éléments de centralité de l'agglomération, le projet d'une école de danse pourrait être étudié.

- Pour le volet santé, les actions proposées sont convergentes avec les orientations régionales, notamment celles relatives à la réduction des inégalités en matière de santé sur les territoires et à l'accès aux soins.

Un observatoire semble pertinent et devrait s'appuyer sur les nombreuses données existantes à regrouper ainsi que sur des indicateurs d'évaluation.